

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 09/07/2025

VOI.25.00.A01955

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE GABRIEL PLANCON, BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, RUE DES
VIEILLES PERRIERES, RUE MICHEL SERVET, RUE DU POLYGONE, RUE DE
DOLE et AVENUE LOUISE MICHEL

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A01557 en date du 05/06/2025

Considérant Que des travaux de création du réseau de chaleur urbain rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers :

- RUE GABRIEL PLANCON dans sa partie comprise entre la voie d'insertion depuis le BOULEVARD CHARLES DE GAULLE (sens montant depuis le centre-ville) et la RUE DE CHAUDANNE dans ce sens
- RUE GABRIEL PLANCON dans sa partie comprise entre la RUE DE CHAUDANNE et le N°38
- BOULEVARD CHARLES DE GAULLE sur la bretelle d'insertion à la RUE GABRIEL PLANCON
- BOULEVARD CHARLES DE GAULLE dans le sens centre-ville vers Planoise
- RUE DES VIEILLES PERRIERES
- RUE MICHEL SERVET
- RUE DU POLYGONE
- RUE DE DOLE
- AVENUE LOUISE MICHEL
- RUE GABRIEL PLANCON

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A01557 du 05/06/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 18/07/2025.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 08 III 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke at the bottom.

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée